



DES SOINS DENTAIRES

POUR TOUTES ET TOUS



Andrea Horwath
NDP  NPD

Introduction

Chaque Ontarien et chaque Ontarienne devraient avoir accès à des avantages sociaux comme les médicaments et les soins dentaires. Andrea Horwath va rendre l'assurance-médicaments disponible à toutes et à tous, pour s'assurer que l'ensemble des résidents et résidentes de l'Ontario prennent les médicaments leur ayant été prescrits. Dans une prochaine étape, Andrea s'assurera que chaque personne vivant en Ontario peut avoir accès à des soins dentaires.

Personne en Ontario ne devrait avoir à vivre dans la douleur, ni endurer les dommages permanents qu'engendre le manque de soins dentaires. Il ne s'agit pas que de nos sourires : la santé buccodentaire a partie liée avec l'ensemble de l'organisme, ayant des effets notamment sur la santé cardiovasculaire.

Les prestations de soins dentaires sont généralement offertes par l'intermédiaire des employeurs ; cependant, une personne sur trois n'a pas accès à des prestations dentaires. Ainsi, lorsqu'ils ont besoin d'aller chez le dentiste, bien des gens doivent payer de leur poche – ou alors renoncer à se faire soigner. Conséquemment, à l'échelle de la province, trop de gens sont privés de soins dentaires simplement parce qu'ils ne peuvent se permettre d'aller chez le dentiste. Les gens vivent dans la douleur. Ils souffrent en silence. Ils sont obligés de s'absenter du travail. Et la qualité de leur vie diminue.

Les néo-démocrates croient fermement que toutes les personnes qui travaillent, ainsi que leurs familles, devraient avoir accès à des prestations de soins de santé – en commençant par les soins dentaires, pour ensuite incorporer, graduellement, d'autres services. Et cela comprend les gens qui travaillent à temps partiel, les gens qui occupent des emplois occasionnels et les gens qui travaillent pour leur propre compte. Toutes ces personnes ont besoin d'un nouveau modèle de prestations médicales, d'un modèle novateur qui soit adapté à la dynamique économique actuelle, voire d'un modèle où les prestations soient reliées à la personne, et non pas au lieu de travail.

Notre plan Avantages Ontario fera en sorte que chaque personne qui travaille ait accès à des prestations médicales stables et fiables, en commençant par les soins dentaires. Et ce, quelle que soit votre occupation et quelle que soit la modalité de travail la caractérisant.

En même temps, nous devons nous assurer que les gens qui ne travaillent pas – telles les personnes âgées ne bénéficiant pas de prestations de retraite – peuvent aussi avoir accès à des soins dentaires. Voilà pourquoi Andrea Horwath investira de façon massive dans l'assurance dentaire publique : il s'agira du plus important investissement dans ce domaine de toute l'histoire de l'Ontario. Cela, afin que toute personne âgée ou ayant besoin d'aide sociale puisse avoir accès à des soins dentaires.

Notre plan offrira des soins dentaires à quelque 4,5 millions de personnes qui n'en bénéficient pas à l'heure actuelle.

Grâce à ces trois éléments – (i) Avantages Ontario pour les gens qui travaillent, (ii) une couverture dentaire pour toutes les personnes âgées sans assurance et pour tous les gens vivant de l'aide sociale, ainsi que (iii) l'assurance-médicaments pour toutes et tous –, Andrea Horwath s'assurera que l'ensemble des Ontariens et Ontariennes bénéficieront d'une assurance-médicaments et d'une assurance dentaire.

Sommaire

- Un gouvernement NPD s'assurera que tous les gens qui travaillent bénéficient d'avantages médicaux, en commençant par une assurance dentaire.

- En plus de s’assurer que chaque personne qui travaille a accès au plan Avantages Ontario, chaque personne âgée, ainsi que chaque Ontarien et Ontarienne vivant de l’aide sociale, auront accès à des soins dentaires publics, durables et de haute qualité.
- Avant la fin du premier mandat d’Andrea Horwath, l’ensemble des Ontariens et Ontariennes pourront se permettre d’aller chez le dentiste, indépendamment de leur âge, de leur revenu, ou de l’endroit où ils vivent.

Le problème

- Les spécialistes estiment qu’il y aurait jusqu’à trois millions de personnes en Ontario – voire un-e adulte sur quatre – qui ne sont pas allées chez un-e professionnel-le de la santé dentaire dans plus d’un an^{1,2}.
- Des millions de gens sans assurance ont dû faire des pieds et des mains pour trouver de l’argent qui leur permette de payer pour des soins dentaires – et ce, à un moment où le coût de la vie en Ontario est en pleine augmentation et que les salaires réels sont à la baisse.
- Le système médical de l’Ontario dépense au moins 38 millions de dollars annuellement pour traiter des problèmes dentaires aux urgences et dans les cabinets des médecins³.
 - Plus de 60 000 visites aux urgences sont faites annuellement pour cause de maux de dents⁴, ce qui met encore plus de pression sur nos hôpitaux déjà surpeuplés.
 - Lorsque les gens ont besoin de soins dentaires d’urgence mais ne peuvent se permettre d’aller chez le dentiste, ils se tournent vers leur médecin de famille ou se rendent aux urgences. Toutes les trois minutes, en Ontario, il y a quelqu’un qui va chez le médecin pour faire soigner un problème dentaire⁵. Cela ajoute plus de 222 000 visites par an chez les médecins généralistes de l’Ontario, rien que pour des problèmes de dents ou de gencives. Les médecins font de leur mieux pour apporter de l’aide, mais ils n’ont ni la formation ni l’équipement adaptés au traitement de ces problèmes, de sorte que, bien souvent, tout ce qu’ils peuvent faire, c’est prescrire des antidouleurs⁶.

Le problème pour les Ontarien-ne-s qui travaillent

- Trop de personnes travaillent sans bénéficier de prestations dentaires. Les recherches menées par l’Institut Wellesley montrent que « le tiers des salarié-e-s ontarien-ne-s ne reçoivent pas de

¹ L’Ordre des hygiénistes dentaires de l’Ontario, « Review of Oral Health Services in Ontario », communiqué de presse, le 25 novembre 2014. <http://www.cdho.org/docs/default-source/pdfs/oral-health-rpt/ohrmediarelease4fdfeb2345546ecf8212ff0000bff24c.pdf?sfvrsn=8>

² L’Ordre des hygiénistes dentaires de l’Ontario, « Review of Oral Health Services in Ontario. Summary of Findings and Opportunities to Improve Access to Oral Health Services in Ontario », le 7 octobre 2014.

³ Ontario Oral Health Alliance, « Proposal for an Ontario Dental Program for Low Income Adults and Seniors », mai 2017.

⁴ *Ibid.*

⁵ Ontario Oral Health Alliance, 2018, <https://www.aohc.org/sites/default/files/documents/Ont%20Oral%20Health%20Alliance%202018%20election%20ask.pdf>

⁶ Healthydebate.ca, « Private dental care fails millions in Ontario », Jacquie Maund and Hazel Stewart, le 28 juin 2017. <http://healthydebate.ca/opinions/private-dental-care-fails-millions-ontario>

prestations médicales ou dentaires de la part de leur employeur⁷ ». Cela veut dire que deux millions de personnes qui travaillent ne bénéficient pas de prestations dentaires.

- Les travailleurs et travailleuses autonomes, les travailleurs et les travailleuses contractuel·le·s, les pigistes et les entrepreneur·e·s indépendant·e·s sont souvent entièrement dépourvu·e·s d'avantages sociaux.
- Les travailleurs et travailleuses temporaires ou à temps partiel ont moins de chances de bénéficier de prestations médicales que les personnes qui travaillent à temps plein. L'*Examen portant sur l'évolution des milieux de travail* signale que « [l]es employeurs sont au moins deux fois plus susceptibles de proposer un régime élargi d'assurance maladie et dentaire, ainsi que des prestations de retraite à des employés permanents qui travaillent à temps plein qu'à des employés temporaires qui travaillent à temps partiel⁸ ».
- Les « personnes occupant des emplois atypiques » – qu'il s'agisse de travailleurs et travailleuses autonomes, de travailleurs et travailleuses contractuel·le·s, ou encore de pigistes –, sont les moins susceptibles de bénéficier d'avantages sociaux. *Le rapport final sur l'examen portant sur l'évolution des milieux de travail* signale qu'en 2011, « [...] moins d'un quart des travailleurs qui occupaient un emploi atypique bénéficiaient d'avantages d'emploi tel que l'assurance médicale (23,0 %) ou de soins dentaires (22,8 %) ⁹ ».
- Selon les recherches entreprises par l'organisme *Conference Board of Canada*, « les prestations fournies par l'employeur sont moins fréquentes dans le cas des travailleurs dits contingents, tels que les travailleurs contractuels ou temporaires, le personnel saisonnier et les travailleurs occasionnels¹⁰ ». De fait, « les travailleurs non permanents (à savoir, contractuels ou temporaires, saisonniers, occasionnels) sont moins susceptibles de bénéficier d'avantages sociaux, près de la moitié des employeurs ne fournissant aucune espèce de prestation aux travailleurs non permanents¹¹ ».
- Les changements récents dans le monde du travail, où bien des gens choisissent de travailler d'une manière autre qu'à l'intérieur d'un rapport employeur/employé traditionnel, et l'expansion du travail précaire suggèrent que ce problème ne fera qu'empirer à moins que nous n'agissions sans plus tarder.

Le problème pour les personnes âgées

- Selon les estimations de Santé publique Ontario, seulement 36 % des personnes âgées ont accès à une assurance dentaire grâce à leurs prestations de retraite¹². Le coût élevé des soins dentaires qui ne sont pas couverts par une assurance oblige beaucoup de personnes âgées à choisir entre leurs soins dentaires et leur loyer, leur électricité ou leur nourriture.

⁷ Wellesley Institute, *Low Wages, No Benefits*, février 2015.

⁸ *Examen portant sur l'évolution des milieux de travail : Rapport intérimaire des conseillers spéciaux*, Ministère du Travail, 2015, p. 253, https://www.labour.gov.on.ca/french/about/pdf/cwr_interim.pdf

⁹ *Rapport final sur l'examen portant sur l'évolution des milieux de travail. Un programme pour les droits en milieu de travail*, 2017, p. 54, https://files.ontario.ca/books/mol_changing_workplace_report_fr_2_0.pdf

¹⁰ *Benefits Benchmarking 2015*, Conference Board of Canada, octobre 2015, p. iii-iv.

¹¹ *Ibid.*, p. 10.

¹² Voir Santé publique Ontario, *Report on Access to Dental Care and Oral Health Inequalities in Ontario*, juillet 2012, p. 9.

- L'Association dentaire canadienne signale en effet que les personnes âgées font face à des obstacles de taille, et conclut comme suit : « Il s'en dégage clairement que les Canadiens de 71 ans et plus (les personnes âgées) font face à des problèmes d'accès, principalement parce qu'ils ne disposent pas d'un régime de soins dentaires durant leurs années de retraite¹³ ».

Le problème pour les personnes vivant de l'aide sociale

- Les bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ont bien accès à des prestations dentaires. Cependant, les personnes vulnérables à faible revenu qui doivent recourir au Programme Ontario au travail n'ont pas la garantie de bénéficier de telles prestations. Leur capacité à avoir accès à des soins dentaires dépend des services disponibles dans leur communauté et des programmes offerts par leur municipalité.

Notre changement pour le mieux

- Notre plan vise à nous assurer que chaque Ontarien-ne pourra bénéficier de soins dentaires.
- Notre plan Avantages Ontario commencera avec les soins dentaires et s'étendra graduellement à plus de services.
- Les personnes qui ne seront pas assurées grâce à Avantages Ontario recevront des prestations dentaires grâce à un investissement de proportions historiques dans les soins dentaires publics.
- Beaucoup de personnes bénéficient déjà d'avantages dentaires par l'intermédiaire de leur employeur ou grâce à leurs prestations de retraite. Ces personnes continueront de jouir desdits avantages.

Le Plan

Avantages Ontario

- Le plan Avantages Ontario s'assurera que chaque Ontarien-ne bénéficie, par l'intermédiaire de son employeur, d'un régime d'avantages sociaux pour soi-même comme pour sa famille. Nous commencerons par nous assurer que chaque Ontarien-ne peut se permettre d'aller chez le dentiste, et nous étendrons ensuite, graduellement, la portée de ces avantages sociaux.
- En travaillant de concert avec les dentistes et les spécialistes de la santé publique, ainsi qu'avec les spécialistes des régimes d'avantages sociaux, nous créerons et donnerons force de loi à un cadre normatif minimal pour les prestations dentaires.
- Tous les employeurs auront l'obligation de fournir, à l'ensemble de leur personnel, des prestations dentaires qui répondent aux exigences minimales de ce cadre, voire qui les dépassent. Les employeurs qui offrent déjà des prestations dentaires ne verront pas leurs coûts augmenter.

¹³ Association dentaire canadienne, « L'état de la santé buccodentaire au Canada », mars 2017, p. 13.

- Nous allons donc mettre sur pied Avantages Ontario, un plan novateur et bon marché dont le but est que tous les employeurs ainsi que l'ensemble de leur personnel aient accès à un programme abordable qui réponde aux normes ayant force de loi encadrant les prestations dentaires. Le plan Avantages Ontario sera financé par l'employeur et par les contributions du personnel, tout comme le sont d'autres prestations obligatoires, tels que la CSPAAT, l'assurance-emploi, et le Régime de pensions du Canada.
- Nous reconnaissons que les milieux de travail et les situations pouvant en relever sont divers et fort variés. Nous nous assurerons que personne ne sera laissé pour compte, et que les personnes constituant la main-d'œuvre émergente – à savoir, les travailleurs et travailleuses autonomes, les travailleurs et travailleuses contractuel-le-s, les pigistes et les entrepreneur-e-s indépendant-e-s – bénéficieront aussi d'avantages sociaux.
- Nous allons offrir un Remboursement – Avantages Ontario aux Ontarien-ne-s gagnant moins de 30 000 \$ par an, afin de les rembourser à 100 % pour leurs contributions. Les personnes qui gagnent entre 30 000 \$ et 50 000 \$ par an recevront un remboursement, calculé sur une échelle dégressive, pour une partie de leurs contributions.

Soins dentaires publics

- Andrea Horwath étendra la couverture dentaire publique à toutes les personnes âgées sans prestations de retraite, ainsi qu'à tou-te-s les Ontarien-ne-s ayant droit à l'aide sociale.
- Il s'agit d'un investissement historique dans les soins dentaires publics, et qui permettra d'étendre la couverture dentaire publique à plus de 2 millions de personnes.
- Nous examinerons la durabilité des programmes dentaires publics existants.
- Nous travaillerons de concert avec les professionnel-le-s du domaine des soins dentaires, avec les centres de santé communautaires (CSC), avec les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones (CASSA), ainsi qu'avec les bureaux de santé locaux pour nous assurer que chaque personne ayant droit à une couverture dentaire publique pourra avoir accès à des soins dentaires dans le cabinet de son dentiste, dans un CSC, dans un CASSA, ou dans son bureau de santé local.

Un cadre normatif minimal

- L'Ontario donnera force de loi à un cadre normatif minimal qui s'appliquera au plan Avantages Ontario ainsi qu'au plan Soins dentaires publics.
- Nous développerons ce cadre normatif de concert avec les dentistes et les spécialistes de la santé publique, ainsi qu'avec les spécialistes des régimes d'avantages sociaux.
- Les enfants à charge seront inclus dans les régimes d'avantages sociaux fournis par les employeurs.
- Les employeurs auront à fournir des avantages sociaux qui répondent aux exigences minimales de ce cadre ou qui les dépassent.
- En nous basant sur les résultats des recherches entreprises par des spécialistes des soins dentaires et des soins de santé publics, ainsi que sur des données disponibles au grand public

concernant les prestations dentaires existantes¹⁴, nous anticipons que le cadre normatif pour des services dentaires de base comprendra les éléments suivants :

- Examens dentaires ;
 - Nettoyage dentaire ;
 - Obturations ;
 - Radiographies ;
 - Soins préventifs et soins de restauration mineure ;
 - Potentiellement, une couverture supplémentaire pour des soins de restauration majeure ;
 - Couverture pour les prothèses dentaires jugées nécessaires ;
- Deux tiers des employé-e-s ontarien-ne-s bénéficient déjà d'un régime de prestations dentaires grâce à leur employeur. Dans le cas des employeurs qui fournissent déjà un tel régime d'avantages sociaux comprenant une couverture dentaire, ni l'employeur ni ses employé-e-s ne verront leur coûts augmenter, et leur couverture existante ne sera pas affectée.

Contributions et financement

Avantages Ontario

- Le plan Avantages Ontario sera financé par une contribution bilatérale, fournie par les employeurs et par le personnel.
- Les employeurs paieront 75 % du coût ; les travailleurs et travailleuses affilié-e-s contribueront à hauteur de 25 % du coût.
- Ce schéma est similaire à celui d'autres contributions obligatoires, tels que la CSPAAT, l'assurance-emploi, et le Régime de pensions du Canada.

Contributions individuelles

- Les personnes qui travaillent contribueront au plan Avantages Ontario à titre individuel. Cela comprend les personnes dont l'emploi relève d'une relation de travail traditionnelle, ainsi que les personnes dont le travail n'est pas encadré par un rapport employeur/employé traditionnel.
- Ces personnes contribueront à leur plan Avantages Ontario à hauteur de 25 %.
- Dans le cas des personnes dont le salaire annuel brut est inférieur à 30 000 \$, leurs contributions au plan Avantages Ontario seront entièrement remboursées par le gouvernement. Lesdites personnes bénéficieront du plan Avantages Ontario – pour elles-mêmes ainsi que pour les enfants à leur charge – sans que leur budget en soit affecté. Selon les plus récentes estimations, jusqu'à 46 % de la population active de l'Ontario bénéficiera de ce remboursement.
- Les personnes gagnant entre 30 000 \$ et 50 000 \$ par an recevront un remboursement calculé selon une échelle dégressive.

¹⁴ *Benefits Benchmarking 2015*, Conference Board of Canada, Ottawa, 2015.

- Le maximum que toute personne aura à payer pour son plan Avantages Ontario sera de 4,33 \$ par semaine. Nous estimons qu'environ 46 % des personnes n'auront à encourir aucun coût.
- Les personnes qui gagnent moins de 50 000 \$ et qui bénéficient déjà de prestations dentaires recevront aussi un remboursement pour une partie de leurs contributions correspondant aux exigences du cadre normatif minimal.
- Le coût du plan Avantages Ontario pour le gouvernement est évalué à 575 millions de dollars.

Contributions des entreprises

- Les entreprises auront un choix : (i) fournir des Avantages Ontario ou (ii) continuer de fournir des prestations grâce à un plan déjà existant qui répond aux exigences du cadre normatif minimal ou qui les dépasse. Pour deux tiers des employeurs qui fournissent déjà une couverture dentaire à leur personnel, cela ne devrait modifier ni les coûts ni les prestations.
- Les données disponibles au grand public montrent que les assurances dentaires privées coûtent aux employeurs environ 1 % de leurs frais de personnel¹⁵. Le coût encouru par les employeurs qui fourniront des Avantages Ontario sera similaire.
- Les employeurs ontariens fourniront 75 % du coût des prestations. Il s'agit d'un taux comparable à la moyenne des contributions fournies par les employeurs en vue des prestations dentaires de leur personnel.
- Les entreprises fourniront des contributions pour leurs employé-e-s comme pour leurs travailleurs et travailleuses contractuel-le-s.
- Les deux tiers des entreprises qui fournissent déjà des prestations dentaires ne verront pas leurs coûts augmenter.

Soins dentaires publics

- L'Ontario va subventionner à 100 % les soins dentaires pour les personnes âgées et pour les personnes vivant de l'aide sociale.
- Selon les plus récentes données, le coût annuel actuel par patient pour la couverture des soins dentaires offerte par le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) est de 465 \$¹⁶. Nous nous assurerons que les taux de remboursement sont viables à long terme.
- Nous nous engageons aussi à travailler en collaboration avec les professionnel-le-s de la santé buccodentaire et avec les défenseur-e-s de la santé publique, dans le but de répondre adéquatement aux préoccupations entourant le programme Beaux sourires Ontario ainsi que les soins dentaires compris dans le POSPH. Il s'agira notamment de s'attaquer à l'aspect punitif du processus de demande, qui décourage certaines familles vulnérables de participer au programme Beaux sourires Ontario.
- Notre but est d'identifier les défis que comportent les programmes actuels, de nous assurer de la pleine participation des professionnel-le-s de la santé buccodentaire aux programmes financés

¹⁵ *Benefits Benchmarking 2015*, Conference Board of Canada, Ottawa, 2015.

¹⁶ Information fournie par l'Alliance ontarienne pour la santé buccodentaire [*Ontario Oral Health Alliance*].

publiquement, et de nous assurer que les services concernés par ces programmes sont accessibles à tou·te·s les Ontarien·ne·s et respectent la dignité de chaque famille.

- Selon nos projections, la modification des programmes dentaires financés publiquement afin qu'ils deviennent accessibles à toutes les personnes âgées sans prestations de retraite et à toutes les personnes bénéficiant de l'aide sociale représentera un coût de 670 millions dans la première année de sa mise en œuvre.
- Nos projections financières prennent en compte l'utilisation accrue, le vieillissement de la population, ainsi que les taux de remboursement à même d'offrir une stabilité à long terme. Les personnes bénéficiant du plan Soins dentaires publics méritent d'avoir le choix quant à l'endroit où ils bénéficieront desdits soins et quant à la manière dont ces soins leur seront prodigués.
- Nous nous engageons à nous assurer que les personnes âgées et les bénéficiaires de l'aide sociale pourront recevoir des soins dentaires publics dans une clinique dentaire locale, dans un centre de santé communautaire (CSC), dans un centre d'accès aux services de santé pour les Autochtones (CASSA), ou dans un bureau de santé local.
- Au moins 29 centres de santé communautaires et de centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones ont déjà des cabinets dentaires offrant, à divers degrés, des soins dentaires. Cependant, les services offerts par ces centres dépendent du financement (suffisant ou pas) que les centres reçoivent des RLISS (réseaux locaux d'intégration des services de santé) ou des bureaux de santé locaux ; en outre, les soins offerts par les centres susmentionnés dépendent du besoin de bénévoles qu'a chaque centre pour fonctionner adéquatement et du degré auquel ce besoin est rempli¹⁷. Selon les informations dont nous disposons, il y a aussi 13 bureaux de santé locaux sur 36 qui disposent de cabinets dentaires adéquatement équipés¹⁸. Ces locaux et ces professionnel·le·s de la santé possèdent des connaissances et une expérience importantes, les rendant capables de fournir des services de manière digne à des personnes vulnérables et à faible revenu – et ils doivent constituer une partie intégrante de l'avenir des soins dentaires en Ontario.
- Afin d'améliorer l'accès aux services dans les centres de santé communautaires, dans les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones, et dans les bureaux de santé locaux, nous allons faire des investissements ciblés d'au moins 25 millions de dollars. Ces investissements serviront à élargir les cabinets dentaires existants, à en bâtir là où il en manque, ainsi qu'à acquérir et à assurer le fonctionnement de plusieurs autobus dentaires mobiles, surtout dans les communautés rurales, dans les communautés éloignées, et dans les communautés du Nord. L'ensemble de ces investissements pourrait financer sept nouveaux autobus dentaires et 70 nouveaux cabinets dentaires publics ; il s'inscrit dans les recommandations de l'Alliance ontarienne pour la santé buccodentaire¹⁹.

	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Investissements en capital pour des cabinets dentaires dans des CSC, des CASSA et des bureaux de santé locaux	6 millions de dollars			

*Les chiffres sont arrondis au million le plus proche.

¹⁷ Information fournie par l'Association des centres de santé de l'Ontario.

¹⁸ Information fournie par l'Alliance ontarienne pour la santé buccodentaire [Ontario Oral Health Alliance].

¹⁹ Soumission faite par l'Alliance ontarienne pour la santé buccodentaire [Ontario Oral Health Alliance], mai 2017.

Les prochaines étapes

- Les soins dentaires ne sont que le début du plan Avantages Ontario. Cela ira bien plus loin.
- Le but ultime est d'élargir la couverture relevant d'Avantages Ontario jusqu'à ce qu'elle comprenne un cadre normatif minimal pour les soins de la vue, les thérapies reconnues, et autres services de santé inclus dans les régimes d'avantages sociaux.

Fiche d'information

- Jusqu'à 4,5 millions de personnes recevront une couverture des soins dentaires grâce aux plans Avantages Ontario et Services dentaires publics²⁰.
- Parmi les provinces canadiennes, l'Ontario est celle qui dépense le moins en prestations dentaires – à savoir, environ 1,3 % des dépenses dentaires encourues en Ontario²¹.
- À l'heure qu'il est, le gouvernement de l'Ontario investit à peine un peu plus de 200 millions en programmes dentaires pour les plus vulnérables parmi les Ontariens :
 - Beaux sourires Ontario – 121 millions de dollars²²
 - Couverture des soins dentaires POSPH – 87 millions de dollars²³
- Selon les estimations de l'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, il y aurait jusqu'à trois millions de personnes en Ontario – voire un·e adulte sur quatre – qui ne sont pas allées chez un·e professionnel·le de la santé dentaire dans plus d'un an^{24,25}.
- Toutes les trois minutes, en Ontario, il y a quelqu'un qui va chez le médecin pour faire soigner un problème dentaire, ce qui coûte à la province au moins 38 millions de dollars par an.
- Selon les recherches entreprises par l'Institut Wellesley, « le tiers des salarié·e·s ontarien·ne·s ne reçoivent pas de prestations médicales ou dentaires de la part de leur employeur²⁶ ».

Aperçu d'autres juridictions

- L'Alberta offre une Prestation dentaire pour les personnes âgées aux aîné·e·s à faible et à moyen revenu (des aîné·e·s vivant seul·e·s et disposant d'un revenu inférieur à 31 675 \$ et des aîné·e·s vivant en couple et dont le ménage dispose d'un revenu inférieur à 63 350 \$). Les services couverts par cette prestation comprennent les éléments suivants :

²⁰ Plus précisément, il s'agit d'un tiers des salarié·e·s (2 millions), de l'ensemble des travailleurs et travailleuses autonomes sans régime d'avantages sociaux (650 000), et de 1,8 millions de personnes âgées et de bénéficiaires de l'aide sociale.

²¹ L'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, « Review of Oral Health Services in Ontario », 2014, p. 7. Voir <http://www.cdho.org/docs/default-source/pdfs/news/ohsreview.pdf>

²² Information disponible à la Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario.

²³ Information fournie par l'Alliance ontarienne pour la santé buccodentaire [Ontario Oral Health Alliance].

²⁴ L'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, « Review of Oral Health Services in Ontario », communiqué de presse, le 25 novembre 2014. <http://www.cdho.org/docs/default-source/pdfs/oral-health-rpt/ohrmediarelease4fdfeb2345546ecf8212ff0000bff24c.pdf?sfvrsn=8>

²⁵ L'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, « Review of Oral Health Services in Ontario. Summary of Findings and Opportunities to Improve Access to Oral Health Services in Ontario », le 7 octobre 2014.

²⁶ Wellesley Institute, *Low Wages, No Benefits*, février 2015.

- Services de diagnostic – examens dentaires et radiographies
 - Soins préventifs – polissage and détartrage
 - Soins de restauration – obturations ; trauma, douleur ; tenons
 - Extractions – simples et complexes
 - Traitements de canal (Endodontie)
 - Traitement des maladies des gencives (Parodontie) – curetage du ciment radulaire
 - Prothèses dentaires (Prosthodontie) – prothèses (simples) complètes ou partielles²⁷
- L'Île-du-Prince-Édouard offre des soins dentaires aux résident·e·s des centres d'hébergement²⁸
 - La *Saskatchewan Employment Act* stipule que les prestations dentaires offertes par l'employeur doivent comprendre les services de base suivants pour chaque employé·e admissible : examens dentaires annuels, radiographies complètes de la bouche tous les deux ans, obturations, extractions, chirurgie dentaire, polissage et détartrage, dispositifs de maintien d'espace, rebasage et réparation des prothèses dentaires²⁹.
 - Selon le *Rapport final sur l'examen portant sur l'évolution des milieux de travail*, « [e]n Saskatchewan, une entreprise qui emploie 10 employés équivalents temps plein ou plus doit fournir des avantages sociaux aux employés à temps partiel admissibles (les employés à temps partiel qui travaillent entre 15 et 30 heures par semaine reçoivent 50 % des avantages sociaux fournis à des employés comparables qui travaillent à temps plein ; ceux qui travaillent 30 heures ou plus par semaine reçoivent 100 % des avantages sociaux fournis à des employés comparables à temps plein)³⁰ ».
 - Dans l'état de Washington, en 2017, les législateurs démocrates ont proposé une loi pour rendre les avantages sociaux transférables, les avantages sociaux calculés au prorata du salaire, ainsi que les avantages sociaux universels, disponibles aux travailleurs et travailleuses de l'économie caractérisée par l'intérim et par les projets contractuels à court terme.
 - Dans l'état de New York, en 2017, le gouverneur Andrew Cuomo a mis sur pied une commission ayant pour but de développer des avantages sociaux adaptés aux travailleurs et travailleuses de l'économie de l'innovation. Ainsi, dans le discours sur l'état de l'État de 2017, il était précisé : « Pour répondre aux exigences de la nouvelle réalité à laquelle fait face la population active de l'état de New York, le gouverneur Cuomo mettra sur pied le Groupe de travail pour les avantages sociaux transférables. Le Groupe de travail aura pour mission d'évaluer des options novatrices et de faire des recommandations à l'État pour l'aider à faire en sorte que tous les travailleurs et toutes les travailleuses de New York, sans égard au secteur dans lequel ils travaillent, sans égard au métier qu'ils exercent, et sans égard à leurs qualifications, puissent avoir un accès abordable à des avantages sociaux... Le Groupe de travail sera en partie constitué de membres du secteur de l'assurance, de syndicalistes, de pigistes, de spécialistes des avantages sociaux traditionnels et des tendances économiques, ainsi que de représentant·e·s de la nouvelle économie, caractérisée par l'intérim et par les projets contractuels à court terme ».

²⁷ <http://www.seniors-housing.alberta.ca/seniors/DOA-dental-coverage.html>

²⁸ <https://www.princeedwardisland.ca/en/information/health-pei/dental-public-health-services>

²⁹ <http://www.qp.gov.sk.ca/documents/English/Regulations/Regulations/S15-1R5.pdf>

³⁰ *Rapport final sur l'examen portant sur l'évolution des milieux de travail. Un programme pour les droits en milieu de travail*, 2017, p. 207, https://files.ontario.ca/books/mol_changing_workplace_report_fr_2_0.pdf

Comment agir ? Recommandations

- 2006 – Rapport Arthurs – *Équité au travail. Des normes du travail fédérales pour le XXI^e siècle*
 - « Quel que soit le modèle adéquat, il faut trouver une façon d’offrir une protection aux travailleurs vulnérables qui n’y ont pas accès à l’heure actuelle. De plus, il vaudrait mieux trouver la solution plus tôt que tard. Alors que les taux de syndicalisation sont en baisse, alors que davantage de travailleurs passent des grandes entreprises aux petites et qu’un nombre croissant de travailleurs passent d’un emploi régulier à des contrats atypiques ou au travail indépendant, le bien-fondé d’une nouvelle approche relative à une couverture d’assurance repose sur une nouvelle base : ce ne sont pas seulement les travailleurs vulnérables qui ont besoin de protection, mais une proportion croissante de la population active³¹ ».
- 2012 – La Commission du droit de l’Ontario – *Travailleurs vulnérables et travail précaire*
 - A recommandé que « le gouvernement de l’Ontario ait recours au Conseil consultatif pour des solutions novatrices à la question du travail précaire (recommandation 26), tout en consultant les syndicats, ainsi que les représentants du monde managérial et de l’assurance, pour examiner les options qui permettraient d’offrir des avantages sociaux aux travailleurs atypiques, ainsi qu’à d’autres travailleurs ne bénéficiant pas actuellement d’avantages sociaux, en prêtant une attention particulière, mais non point exclusive, aux notions de banque d’avantages sociaux et de prime obligatoire pour les contrats à court terme dans le cas des travailleurs temporaires³² ».
- 2012 – Commission d’examen du système d’aide sociale de l’Ontario – *Espoirs et perspectives : transformer l’aide sociale en Ontario*
 - « Afin d’éviter que certains employeurs réduisent ou suppriment les avantages sociaux qu’ils fournissent actuellement, la province pourrait envisager d’obliger les employeurs soit à fournir un ensemble de prestations de base pour leurs employés à travers leurs dispositifs d’assurance actuels, soit de payer une partie des primes de leurs employés dans le cadre d’un plan d’assurance public³³ ».
- 2016 – *Rapport final sur l’examen portant sur l’évolution des milieux de travail*
 - « [N]ous recommandons que le gouvernement entreprenne d’urgence une étude sur la façon de fournir des avantages sociaux répondant au moins à des normes minimales dans tous les lieux de travail, en particulier pour les employés à temps plein ou partiel sans couverture et les travailleurs autonomes, y compris les employeurs de petite taille. Nous devons trouver une solution ontarienne à ce problème³⁴ ».
- 2017 – *Sécurité du revenu : Feuille de route pour le changement*
 - « Développer les prestations de soins de santé de base et en instaurer de nouvelles à l’intention des adultes à faible revenu au cours des dix prochaines années³⁵ ».

³¹ Harry Arthurs, *Équité au travail. Des normes du travail fédérales pour le XXI^e siècle*, 2006, p. 259.

³² Commission du droit de l’Ontario, *Travailleurs vulnérables et travail précaire*, 2012, p. 47.

³³ Commission d’examen du système d’aide sociale de l’Ontario, *Espoirs et perspectives : transformer l’aide sociale en Ontario* [Brighter Prospects: Transforming Social Assistance in Ontario], 2012, p. 79.

³⁴ *Rapport final sur l’examen portant sur l’évolution des milieux de travail. Un programme pour les droits en milieu de travail*, 2017, p. 209, https://files.ontario.ca/books/mol_changing_workplace_report_fr_2_0.pdf

³⁵ *Sécurité du revenu : Feuille de route pour le changement*, p. 100.

Remboursement – Avantages Ontario

Les faits

- Un remboursement de 100 % sur les prestations dentaires des employé·e·s pour l'ensemble des employé·e·s ontarien·ne·s (sans égard au type de régime d'avantages sociaux) dont le salaire brut est inférieur à 30 000 \$ par an.
- Un remboursement calculé sur une échelle dégressive sur les prestations dentaires des employé·e·s pour l'ensemble des employé·e·s ontarien·ne·s (sans égard au type de régime d'avantages sociaux) dont le salaire brut est entre 30 000 \$ et 49 999 \$ par an. Le remboursement maximal pour ces employé·e·s représentera 99 % de leurs contributions, alors que le minimum sera de 1 % et que la somme moyenne remboursée équivaudra à 50 % des contributions.
- Dans le cas des personnes dont le salaire annuel brut est de 50 000 \$ ou plus, le remboursement sera de 0 %.
- La proportion des contributions pour le plan Avantages Ontario sera de 75 % du côté de l'employeur et de 25 % du côté des employé·e·s.

Coût prévu : 575 millions de dollars par an

Qu'est-ce que cela veut dire pour les Ontarien·ne·s³⁶ ?

Christine gagne 20 000 \$ par an et a besoin d'Avantages Ontario pour elle-même :

Remboursement – Avantages Ontario = 225,25 \$ (un remboursement de 100 %)

La contribution de Kim = 0 \$

Amrit gagne 35 000 \$ par an et a besoin d'Avantages Ontario pour lui-même et pour ses enfants :

Remboursement – Avantages Ontario = 168,94 \$ (un remboursement de 75 %)

La contribution d'Amrit = 56,31 \$ par an, à savoir 1,08 \$ par semaine

Gilles gagne 40 000 \$ par an et a besoin d'Avantages Ontario pour lui-même :

Remboursement – Avantages Ontario = 112,63 \$ (un remboursement de 50 %)

La contribution de Gilles = 112,63 \$ par an, à savoir 2,17 \$ par semaine

Marie-France gagne 60 000 \$ par an et a besoin d'Avantages Ontario pour elle-même et pour ses enfants :

Remboursement – Avantages Ontario = 0 \$ (un remboursement de 0 %)

La contribution de Marie-France = 225,25 \$ par an, à savoir 4,33 \$ par semaine

³⁶ *Benefits Benchmarking 2015*, Conference Board of Canada, Ottawa, 2015.